

PROGRAMME FORMATION CONTINUE

Accidents du travail, maladies professionnelles : reconnaissance et obligations du chef d'entreprise

Renseignements

**ERAGE Lorraine Délégation
Nancy**

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

07/06/2019

Horaires

**De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00**

Lieu de la formation

Hôtel Mercure Centre Gare
11 Rue Raymond Poincaré - 54000 NANCY

Intervenant(s) :

Maître Joël MISLIN

Avocat au Barreau de Strasbourg, Cabinet d'Avocats BARTHELEMY

Durée

06:00 heures

Spécialisation(s)

- Droit du travail
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale



Niveau(x)

2. Approfondissement
3. Expertise

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

- Déterminer la couverture des notions d'accident du travail, d'accident de trajet, de maladie professionnelle
- Déterminer les obligations à la charge de l'employeur, du salarié
- Identifier les moyens de contestations possibles
- Déterminer les conséquences de la réalisation du risque professionnel

Programme :

I. Accident du travail

1. L'appréciation du caractère professionnel
2. Les formalités
 - a. La déclaration d'accident du travail
 - b. L'émission de réserves
 - c. L'instruction du dossier par la CPAM
 - Le rôle de l'employeur
 - L'information de l'employeur
 - L'accès aux pièces du dossier
 - La notification de la décision
3. La reconnaissance du caractère professionnel
 - a. L'opposabilité à l'employeur
 - b. La contestation par l'employeur

II. Maladie professionnelle

1. L'appréciation du caractère professionnel
2. Les formalités
3. La reconnaissance du caractère professionnel
4. Les particularités des dossiers amiante

III. Les conséquences pour l'entreprise de la réalisation du risque professionnel

1. En matière de coûts directs
2. En matière de responsabilité

A retourner à :

ERAGE Lorraine Délégation Nancy

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

07/06/2019

Horaires

De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Durée

06:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel Mercure Centre Gare
11 Rue Raymond Poincaré - NANCY

Niveau

2. Approfondissement
3. Expertise



Spécialisation

- Droit du travail
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

40 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE

1 chèque par participant et par formation

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat 2 premières années d'exercice : 150 €/jour

Avocat et autre public : 210 €/jour